



CHAMPIONAT REGIONAL DE VOILE BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Nom de la compétition :

**CHAMPIONAT DE LIGUE IND DERIVEURS KIDS N°2
OPTIMIST – OPEN BIC – RS FEVA DOUBLE**

Grade : 5A

Date : 10 OCTOBRE 2021

**Lieu : BASE NATURELLE DE LOISIRS DU DOMINO
41500 SUEVRES**

ATTENTION : L'article 4 – **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION** est complété par les informations de l'article 22 - **REGLES SANITAIRES « COVID 19 »** et notamment sur l'obligation du pass-sanitaire

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - le règlement du championnat de Ligue

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

OPTIMIST – OPEN BIC – RS FEVA DOUBLE

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale.



5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
OPTIMIST	0
OPEN BIC	0
RS FEVA DOUBLE	0

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	A
10/10/2021	09h30	10h30

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre maximum de courses
OPTIMIST	5
OPEN BIC	5
RS FEVA DOUBLE	5

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00**.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : **construit**

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique

14 CLASSEMENT

14.2 **Deux** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de **Trois** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **Trois à Cinq** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : «la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité» En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Une coupe au vainqueur de chaque série et un lot pour chaque concurrent

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Jacky Bayeux, téléphone **06.10.86.12.33**, mail jacky.bayeux@orange.fr

22 REGLES SANITAIRES « COVID 19 »

Accès au site de la compétition et participation :

1 – Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par l'ensemble des personnes désignées ci-dessous, âgées de 12 ans et plus à la date de l'épreuve :

1.1 **Les concurrents**

1.2 **Les accompagnateurs** (au sens de la définition de l'accompagnateur dans les RCV 2021-2024)

1.3 **Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition** (organismes, arbitres, représentants des classes...)

Ce « pass-sanitaire » se présente sous les formes suivantes :

-L'attestation d'un schéma vaccinal complet,

Ou

-La preuve d'un test négatif de moins de 72 heures,

Ou

-Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid 19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 – Seuls les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass-sanitaire et les jeunes de moins de 12 ans seront autorisés à accéder aux infrastructures du club

Club de Voile du Val de Loire : FFV N° 41001

Base Naturelle de Loisirs du Domino – 41500 Suèvres

Courriel : cvvl.voile@gmail.com

Site internet: <https://www.sportsregions.fr/voile/loir-et-cher>

Téléphone: 06.99.91.63.22

Président du club: Jacky BAYEUX